



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Modification du périmètre
du SIARCE par adhésion de
la commune de Ollainville**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE
LA COMMUNE DE OLLAINVILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-20 relatifs aux modifications statutaires,

VU les arrêtés inter-préfectoraux n° 2019-PREF-DRCL-266 du 1^{er} août 2019 et n° 2020-PREF-DRCL-001 du 06 janvier 2020 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de rivière et du Cycle de l’eau, (SIARCE),

VU la délibération du conseil municipal de OLLAINVILLE, en date du 7 juillet 2020, ayant pour objet d’adhérer au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

VU la délibération du comité Syndical du SIARCE, en date du 23 septembre 2020, portant approbation de l’adhésion de la commune de OLLAINVILLE au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d’approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée de la commune de Courances,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

APPROUVE l’adhésion au Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau de la commune de OLLAINVILLE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne, ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

